



DECLARATION AU CSE DU 13 OCTOBRE 2022

L'ensemble des élus CGT, UNSA, SAPAP, FO du CSE d'ADP apportent leur soutien aux salariés des raffineries et à leurs syndicats qui sont en grève pour exiger des augmentations de salaires.

Les élus condamnent les propos que l'on peut entendre dans les médias, à la solde du gouvernement et des patrons, qui visent à faire porter aux grévistes la responsabilité de la pénurie d'essence et le blocage. Ceux qui prennent en otage la population ne sont pas les grévistes mais bel et bien les grands groupes qui se refusent à satisfaire les revendications légitimes.

Les élus condamnent l'utilisation de la réquisition ordonnées par le gouvernement estimant que c'est un acte de répression et une entrave à la liberté d'exercer le droit de grève. Nous rappelons que la réquisition ne doit concerner que les activités essentielles (véhicules sanitaires, de secours, de sécurité, etc.)

L'histoire se répète et avec elle les méthodes répressives du Président Macron et de ses gouvernements. Chez ADP, nous avons vécu la même situation tendue, contraints de faire grève contre le projet PACT et les baisses de salaire, nous avons aussi entendu le même refrain : "nous prenons en otage les passagers". Nous avons connu un autre volet de l'arsenal répressif à savoir les nasses policières, les PV-et même des gardes à vue des salariés dont des responsables syndicaux.

Nous avons alors reçu de nombreux messages de soutien. A notre tour, nous tenons à apporter notre soutien aux salariés des raffineries, aux grévistes, à l'ensemble de leurs syndicats.

Dans les raffineries comme à ADP, nous exigeons les augmentations de salaires et la satisfaction de toutes les revendications.

Dans les raffineries comme à ADP, nous exigeons l'arrêt de la remise en cause du droit de grève, l'arrêt de la répression contre les grévistes.

Nous appelons à soutenir massivement les salariés des raffineries, en se rendant sur les piquets de grève ou en manifestant devant les préfectures et sous-préfectures, contre cette attaque inadmissible au droit constitutionnel qu'est le droit de grève.